

Boulevard Kennedy - Accident de la circulation du 16 juin 1995 - Indemnité de sinistre

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le 16 juin 1995, Boulevard Kennedy, un panneau de signalisation de grandes dimensions a été accroché et détérioré par un véhicule de l'entreprise CAPELLE SA.

Le préjudice subi par la Ville a été évalué et arrêté d'un commun accord à 121 894 F.

Sur avis favorable de la Commission Administration Générale, le Conseil Municipal est invité à autoriser :

- l'encaissement de cette indemnité sur l'imputation 92.64/778.89114.20500,
- la réaffectation d'une somme de 30 000 F en dépenses sur l'imputation 90.64/2315.89037.35000. Ces crédits seront repris au budget supplémentaire 1996.

M. REGNIER : Puisqu'on parle de boulevard, je reviens à la voie de contournement pour m'étonner d'apprendre par la presse que le contrat de plan sera réalisé en 6 ans au lieu de 5 alors que nous sommes partie prenante comme cofinanceur de ce plan. Je vous rappelle que le contrat de plan se réalise de 1993 à 1998. Ce qui a été décidé entre l'Etat et les collectivités locales, c'est la réalisation des tunnels et du pont à Beure pour la partie Mercureaux et la réalisation de la deux fois deux voies entre Valentin et les Tours Amitié d'une part, et le rond-point de Micropolis d'autre part. Ce contrat de plan se termine en 1998 ; or on va seulement commencer les travaux de la partie Micropolis d'ici la fin de l'année. On constate sur des dossiers comme celui-là, que l'Etat traîne les pieds. Les financements de la Ville ont été réclamés depuis le début de l'année. La Ville, le District, ont versé leurs participations à l'Etat pour réaliser des travaux qui ne sont toujours pas commencés. Or on apprend par la presse que par décision du Gouvernement, on va étaler encore un peu plus ces travaux alors qu'il faudrait aujourd'hui plutôt les accélérer, étant donné le retard que l'on a sur ce dossier et qui n'est absolument pas dû aux collectivités locales.

M. LE MAIRE : M. BRENET de Mamirolle ne dirait pas mieux.

Mme GUINCHARD-KUNSTLER : Je profite de ce même dossier pour parler justement de l'étalement du contrat de plan. J'aimerais ajouter un élément d'inquiétude à ce que vient de dire Bernard REGNIER : il faut savoir que lorsque l'on prépare un contrat de plan, un certain nombre de dossiers, en particulier sur les routes, sont négociés mais à ce moment-là les études ne sont pas prêtes. L'Etat, depuis 3 ans, a eu le temps sur l'ensemble de la Région de préparer les études sur les routes, c'est-à-dire qu'à partir de l'année prochaine, tout le monde va se bagarrer pour le peu de crédits que va laisser l'Etat. On sait naturellement que les contrats de plan s'étaient toujours un peu mais se réalisent dans des délais corrects. Néanmoins, si on veut que la voie de contournement puisse être réalisée, il faudra dans les différentes instances où nous siégeons, Conseil Général, Conseil Régional où il sera question de répartir les crédits de l'Etat et de ces collectivités, défendre nos projets de la voie de contournement et de la voie des Montboucons. Si nous ne sommes pas vigilants tous ensemble, cela risque d'être une « foire d'empoigne » aussi forte qu'au moment de la préparation du contrat de plan.

M. LE MAIRE : Soyons donc vigilants !

M. VIALATTE : Monsieur le Maire, je ne vais pas me faire l'avocat de ce contournement-là. Ceci dit, M. REGNIER a enfourché un mauvais cheval et Mme GUINCHARD-KUNSTLER aussi parce qu'on ne peut pas laisser dire, Monsieur REGNIER, que la décision d'étalement sur une année de plus le contrat de plan est une mesure qui vise à ralentir ou à freiner l'opération du contournement du fait de la restriction de crédits de l'Etat. Ce que vous auriez dû dire pour la bonne information du Conseil Municipal, c'est que cette mesure est nationale, qu'elle touche tous les contrats de plan Etat/Région -non, il ne l'a pas dit

précisément donc je me permets de le dire- et deuxièmement, c'est que sur des opérations comme celle-là qui, compte tenu de leur ampleur, s'échelonnent sur la durée de plusieurs contrats de plan, il est évident qu'une opération consistant à prolonger d'un an la durée de vie d'un contrat de plan n'a pas de répercussion sensible -c'est un problème de réexamen de la programmation sur le plan suivant- sur le déroulement de l'opération routière elle-même. Donc je ne crois pas que vous puissiez tenir ce raisonnement et je pense que ça mérite que vous regardiez de plus près les conditions dans lesquelles se négocieront les tranches suivantes au titre du plan qui embrayera sur celui qui prend fin en 1999.

M. LE MAIRE : Vous êtes un excellent avocat du Gouvernement, Monsieur VIALATTE mais il est certain que si on étale sur 6 ans ce qui était prévu sur 5, cela ne va pas plus vite, et c'est ce que voulait dire Bernard REGNIER. C'est vrai que c'est une mesure nationale et que tous les contrats de plan sont concernés. Faute de moyens, le Gouvernement étale.

M. PINARD : La situation est encore plus grave que ce qu'a dit Bernard REGNIER parce qu'effectivement la lettre de cadrage aux différents ministères qui a été envoyée par le Premier Ministre, M. JUPPE, demande que les engagements pluriannuels de l'Etat soient donc répartis sur 6 ans au lieu de 5 alors que le taux d'exécution des crédits de l'Etat en matière d'infrastructure routière fin 1996, au lieu d'être de 60 % comme prévu initialement, n'est que de 50 %. «Bonjour les dégâts dans le BTP» notamment et moi je pense que cela rend encore plus grave la responsabilité de ceux qui ont fait retarder la réalisation du contournement.

Je vois encore M. VIALATTE avec sa petite camionnette sur la Place Saint-Pierre qui pétitionnait contre le contournement. Il y a eu aussi toutes sortes de mesures de retardements qui ont été prises et là on va se trouver dans un goulet d'étranglement. Bien sûr, lui cela l'arrange car si en 2001 le contournement avait été achevé, si on voyait vraiment le bout du tunnel compte tenu de ses prises de position, il serait dans une situation extrêmement délicate ; il y sera quand même ! Moi je dis que ce qui s'est passé est grave, toutes ces petites mesures, avec des comités de ceci et de cela qui ont retardé ce projet, c'est dommage.

M. LE MAIRE : Ce qu'il est important de souligner, c'est que les travaux sont retardés mais nous avons déjà versé les fonds de concours pour cette année, le District à hauteur de 19 MF et la Ville presque 1 MF.

M. VIALATTE : L'Etat a versé aussi de l'argent.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Administration Générale, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

Visa préfectoral du 1^{er} octobre 1996.